

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 27 juin 2023, à 19 h 30, au Centre de services de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

**Membres présents :**

Madame Marie-Lyne Cayouette  
Monsieur Jean-François Lévesque  
Madame Valérie Beaulieu  
Madame Véronique Brillant  
Monsieur Guy Dumont  
Madame Marie-Hélène Harvey  
Madame Dominique Brière  
Madame Cloé Gagné  
Monsieur Dominique Viel  
Madame Valérie Potvin  
Madame Martine Paradis  
Monsieur Denis Bastille  
Madame Nadine St-Onge  
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)  
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)  
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

**Membre absent :**

Madame Magali Émond, présidente

**Poste vacant :**

Membre de la communauté ayant de l'expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

**1. MOT DE BIENVENUE**

Jean-François Lévesque souhaite la bienvenue à tous.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**

---

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

**3. CA 2023-06-0243 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2023
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale

- 7.1 Enjeux stratégiques
- 7.2 Décisions du directeur général
- 8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
- 9. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2023-2024
- 10. Approbation du budget 2023-2024 des établissements
- 11. Tarification des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation 2023-2024
- 12. Approbation du plan d'effectifs 2023-2024 du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire
- 13. Amendement au plan d'effectifs 2023-2024 du personnel professionnel – Ajout de ressources
- 14. Loi sur les contrats des organismes publics – Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2022-2023 – Autorisation de signature
- 15. Révision du cadre réglementaire et adoption d'une politique – DG-POL-0301 – Politique de gestion des cadres
- 16. Révision du cadre réglementaire et adoption d'une politique – RH-POL-0304 – Politique sur l'encadrement des stagiaires (annexe 24)
- 17. Révision du cadre réglementaire et abrogation d'une politique – Politique d'embauche du personnel et processus d'embauche
- 18. Résolution d'appui au Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup pour un projet d'implantation d'une installation dans le Parc Cartier
- 19. Octroi de contrat de service pour service de concessionnaire et traiteur 2023-2026
- 20. Présentation partielle des projets immobiliers 2023-2024
- 21. Adoption du Plan d'engagement vers la réussite
- 22. Questions diverses
- 23. Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **4. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

#### **5. CA 2023-06-0244 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Valérie Beaulieu **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2023, tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

#### **7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES**

Le directeur général informe les membres que l'adoption du Plan d'engagement vers la réussite se fera séance tenante et que le dépôt de celui-ci au ministère de l'Éducation du Québec se fera avant le 14 juillet 2023.

Les projets éducatifs devront être adoptés en décembre 2023.

Le comité de travail a été rencontré plus de huit fois avec un mandat conforme à la loi.

## 7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

## 8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

### Comité de gouvernance et d'éthique :

Une rencontre a eu lieu le 9 juin 2023. Les sujets traités ont été :

- Analyse des candidatures reçues pour les membres de la communauté. Le comité recommandait les candidats;
- Règlement de traitement des plaintes;
- Évaluation de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités (très positif);
- Formation de l'ENAP complété par tous;
- Politique de gestion des cadres et d'embauche
- Politique d'encadrement des stagiaires.

### Comité des ressources humaines :

Lors de la dernière rencontre, les sujets traités ont été :

- Ajout de 6,24 postes en adaptation scolaire (bonification des postes);
- Augmentation de la clientèle dans les services de garde qui engendrera probablement un besoin plus grand en personnel, c'est un enjeu;
- La bonification de nos postes amène des gens qui reviennent ou ont un intérêt pour notre organisation. Les efforts portent fruit.

## 9. CA 2023-06-0245 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2023-2024

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le centre de services scolaire doit répartir ses ressources financières et rendre publics ses objectifs, ses principes de répartition des ressources financières et les critères afférents;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 193.3 de la LIP, le Comité de répartition des ressources (CRR) fait des recommandations au conseil d'administration sur ces objectifs, principes et critères;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs, les principes de répartition des ressources financières et les critères afférents de l'année scolaire 2023-2024 sont conformes aux recommandations du CRR, qu'ils ont été soumis à la consultation des organismes partenaires et les résultats de cette consultation;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le conseil d'administration;

**IL EST PROPOSÉ** par Cloé Gagné et résolu :

**QUE** soient approuvés les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières 2023-2024 conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 10. CA 2023-06-0246 APPROBATION DU BUDGET 2023-2024 DES ÉTABLISSEMENTS

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par le directeur;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque conseil d'établissement a adopté le budget de leur établissement respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque budget des établissements adopté par les conseils d'établissement a été établi selon les paramètres de consultation des Règles budgétaires 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit approuver le budget des établissements pour leur donner effet;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Dumont et résolu :

**QUE** soit approuvé le budget 2022-2023 des écoles et des centres totalisant la somme de 22 386 415 \$, répartie comme suit :

École Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou	420 695 \$
École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste	603 711 \$
École Vents-et-Marées et Desbiens	375 529 \$
École Roy et Joly	478 790 \$
École internationale Saint-François-Xavier	351 811 \$
École La Croisée	507 266 \$
École Lanouette	427 471 \$
École Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins	244 539 \$
École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)	459 249 \$
École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno	486 281 \$
École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais	364 960 \$
École des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié	342 826 \$
École Sacré-Coeur	362 221 \$
École de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante	348 724 \$
École secondaire de Rivière-du-Loup	1 527 900 \$
École secondaire Chanoine-Beaudet	445 407 \$
École polyvalente La Pocatière	496 958 \$
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	10 997 684 \$
(Adopté : revenus : 10 997 684 \$ dépenses : 10 997 684 \$)	
Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup	3 144 393 \$
(Adopté : revenus : 3 319 224 \$ dépenses : 3 144 393 \$)	
<b>TOTAL</b>	<b>22 386 415 \$</b>

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

## 11. CA 2023-06-0247 TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2023-2024

---

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Lyne Cayouette et résolu :

**QUE** la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation pour l'année scolaire 2023-2024 soit la suivante :

- les taux au kilomètre pour les frais déplacements sont indexés conformément au taux en vigueur par le Conseil du Trésor, et ils seront ajustés en cours d'année scolaire au besoin;

- 69 \$ par jour pour les frais de repas, soit 15 \$ pour le déjeuner, 22 \$ pour le dîner et 32 \$ pour le souper à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 40 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu;

**QUE** la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* soit revue en août 2023.

*Adoptée à l'unanimité.  
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**12. CA 2023-06-0248 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2023-2024 DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la convention collective du personnel de soutien, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

**CONSIDÉRANT** le projet de plan d'effectifs 2023-2024 du personnel de soutien – secteur adaptation scolaire soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, et les résultats de cette consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Dominique Brière et résolu :

**QUE** soit approuvé le plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 80,16 postes.

*Adoptée à l'unanimité.  
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**13. CA 2023-06-0249 AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS 2023-2024 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – AJOUT DE RESSOURCES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la convention collective du personnel professionnel, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

**CONSIDÉRANT** les ajouts des règles budgétaires reçus à la fin mai;

**IL EST PROPOSÉ** par Valérie Beaulieu et résolu :

**QUE** soit approuvé le plan d'effectifs du personnel professionnel amendé pour l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé, pour un niveau de ressource total de 80,2 postes.

*Adoptée à l'unanimité.  
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**14. CA 2023-06-0250 LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS – QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES CONTRACTUELLES 2022-2023 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

**CONSIDÉRANT QUE**, le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Conseil du trésor exigeait une reddition de compte sur les pratiques en gestion contractuelle du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le questionnaire sur ces pratiques doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que le conseil d'administration est le dirigeant de l'organisme;

**IL EST PROPOSÉ** par Valérie Potvin et résolu :

**QUE** le conseil d'administration approuve le « Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2022-2023 »;

**QUE** le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer ledit questionnaire, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**15. RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – DG-POL-0301 – POLITIQUE DE GESTION DES CADRES**

---

Monsieur Antoine Déry dépose la Politique de gestion des cadres pour information. Celle-ci sera adoptée par le conseil d'administration à l'automne.

**16. CA 2023-06-0251 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – RH-POL-0304 – POLITIQUE SUR L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES (ANNEXE 24)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire aux cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire désire collaborer avec les maisons d'enseignement en permettant aux stagiaires de vivre leurs stages dans ses écoles, ses centres et ses services;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique est en lien avec l'Annexe 24 de l'entente nationale 2020-2023;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des membres des différents comités consultés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter la Politique sur l'encadrement des stagiaires;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

**IL EST PROPOSÉ** par Nadine St-Onge et résolu :

**D'ADOPTER** la Politique sur l'encadrement des stagiaires conformément au document déposé;

**QUE** ladite politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration, soit le 27 juin 2023.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**17. CA 2023-06-0252 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ABROGATION D'UNE POLITIQUE – POLITIQUE D'EMBAUCHE DU PERSONNEL ET PROCESSUS DE SÉLECTION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire aux cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** l'abolition des commissions scolaires et leur transformation en centres de services scolaires;

**CONSIDÉRANT** la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur depuis le 7 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la Politique d'embauche du personnel et processus de sélection puisqu'elle n'est plus conforme en fonction de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée;

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Hélène Harvey et résolu :

**D'ABROGER** la Politique d'embauche du personnel et processus de sélection.

*Adoptée à l'unanimité.*

**18. CA 2023-06-0253 RÉOLUTION D'APPUI AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DANS LE PARC CARTIER**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup souhaite déposer un projet de construction d'une installation de 40 places dans le Parc Cartier, laquelle installation serait située à proximité de la nouvelle école présentement en construction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement prévu de cette nouvelle installation vise à répondre à un besoin criant de places en garderie dans un quartier névralgique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Cartier est constitué principalement de jeunes familles où l'on recense présentement 201 enfants de 0 à 4 ans selon les données provenant de la RAMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de la nouvelle école entraînera inévitablement l'arrivée de nouveaux ménages dans le quartier venant augmenter la pression sur les besoins de places en garderie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup connaît présentement des besoins de main-d'œuvre sans précédent et que l'attractivité de travailleuses et de travailleurs est étroitement liée à la disponibilité de places en garderie;

**IL EST PROPOSÉ** par Denis Bastille et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup accorde son appui au Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup pour la réalisation d'un projet de construction d'une nouvelle installation de 40 places dans le Parc Cartier.

*Adoptée à l'unanimité.*

**19. CA 2023-06-0254 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE POUR SERVICE DE CONCESSIONNAIRE ET TRAITEUR 2023-2026**

---

**CONSIDÉRANT** les besoins exprimés pour un service de concessionnaire pour l'École polyvalente La Pocatière et l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal et celui d'un service de traiteur pour le service de garde Les Charlicoeurs de l'École Sacré-Cœur de La Pocatière et le service de garde Les Boute-en-train de l'École Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres public pour ces contrats (projet RM-2023-402, projets 2 et 3);

**CONSIDÉRANT QU'**aucune soumission n'a été reçue pour ces établissements;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats à venir ne comportent pas de dépense de fonds publics (activités autofinancées);

**CONSIDÉRANT QUE** le menu doit respecter le Guide alimentaire canadien et la Politique alimentaire du centre de services scolaire et que celui-ci sera vérifié par les Services éducatifs jeunes avec l'aide des nutritionnistes et que des correctifs pourront être apportés si le cas se présente;

**IL EST PROPOSÉ** par Martine Paradis et résolu :

**QUE** soit octroyé à l'entreprise Bergeron traiteur Inc., pour l'année scolaire 2023-2024, les contrats suivants pour :

- Un service de concessionnaire pour l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal au prix de 6,95 \$ par repas et de traiteur pour le service de garde Les Boute-en-train de l'École Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal au prix de 6,00 \$ par repas, sans taxes applicables. Le coût estimé, par jour, est de 470,00 \$;
- Un service de concessionnaire pour l'École polyvalente La Pocatière au prix de 6,95 \$ par repas et de traiteur pour le service de garde Les Charlicoeurs de l'École Sacré-Cœur de La Pocatière au prix de 6,00 \$ par repas, sans taxes applicables. Le coût estimé, par jour, est de 1 183,00 \$;

**QUE** ces contrats puissent être reconduits pour deux termes identiques d'une année, après évaluation du service fourni;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., soit autorisée à signer le contrat et tous les documents découlant de ce contrat, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**20. CA 2023-06-0255 PRÉSENTATION PARTIELLE DES PROJETS IMMOBILIERS 2023-2024**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 11 785 578 \$, de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 5 034 814 \$, de la mesure 50624 « Réfection et transformation des actifs pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 1 423 777 \$ et de la mesure 30850 « Enveloppe pour amélioration de l'accessibilité des immeubles pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 411 827 \$, pour un montant total de 18 655 996 \$;



**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Nouveaux projets à déposer pour 2023-2024 :

- **École de l'Orée-des-Bois :**  
Réfection de l'entrée électrique, l'alarme incendie, filage et réservoir de mazout;
- **École Saint-Philippe :**  
Désamiantage (phase 3) et rénovations intérieures;
- **École La Croisée I :**  
Réfection de maçonnerie, de fenêtres et de portes;
- **École polyvalente La Pocatière :**  
Remplacement de l'entrée électrique et de systèmes mécaniques, incluant une portion de toiture;
- **CFP Pavillon-de-l'Avenir :**  
Remplacement du réservoir de mazout extérieur et de la génératrice;
- **École Monseigneur-Boucher :**  
Remplacement de l'entrée électrique, de la chaudière électrique, de la thermopompe et de l'alarme incendie;
- **École polyvalente La Pocatière :**  
Réfection de la structure de bois et remplacement de l'éclairage extérieur du terrain de football;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets 2023-2024 seront soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets doivent démarrer rapidement pour envisager une réalisation à l'été 2024 et qu'il est souhaitable que le centre de services scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin de démarrer la réalisation des plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* en lien avec les appels d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Dumont et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure rapidement les contrats avec les professionnels des projets;

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

**D'AUTORISER** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

## 21. CA 2023-06-0256 ADOPTION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique ont été respectées entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère de l'Éducation du Québec (LIP, articles 209.2 et 459.3);

**CONSIDÉRANT** la mise en place par le centre de services scolaire d'un comité d'engagement pour la réussite des élèves (LIP193.6.) qui ont travaillé à l'élaboration du document et qui en font la recommandation;

**CONSIDÉRANT QUE** les orientations, les objectifs ou les cibles établis par le ministre ont été pris en considération dans le Plan d'engagement vers la réussite (LIP, article 459.2);

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration, le contenu, l'échéancier, l'approbation et la diffusion du Plan d'engagement vers la réussite (LIP, articles 193.7, 193.8, 193.9 et 209.1) doivent être respectés;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent exercice a permis de respecter, les modalités établies par le ministre en ce qui concerne la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite, le comité d'engagement pour la réussite des élèves a consulté notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel de même que les comités d'élèves (LIP 193.8.);

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Lyne Cayouette et résolu :

**D'APPROUVER** le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 22. QUESTIONS DIVERSES

Mention spéciale des membres du conseil d'administration à toute l'équipe de gestion et au personnel impliqué au niveau de la répartition des ressources focalisées sur la réussite des élèves de même que pour le plan d'engagement vers la réussite où les objectifs reflètent un portrait juste du centre de services scolaire et où les objectifs sont centrés sur la réussite de tous. Excellent travail de collaboration.

Remerciements tout spéciaux à quatre membres qui nous quittent à la suite de la fin de leur mandat soit Valérie Beaulieu, Valérie Potvin, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond. Merci pour leur implication soutenue!

23. **CA 2023-06-0257 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 21 H 35)**

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Lyne Cayouette et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire générale,

Le président remplaçant,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque